

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 628 du 29 mai 1961 :

n° 628

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

29 mai 1961

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1961

Date du numéro

31 mai 1961

### TEXTE INTÉGRAL

Un passage de retour par anticipation à destination de Bailly par Saint-Bris-le-Vineux (Yonne), est accordé à Madame Compain et à ses deux enfants, Elisabeth 18 ans et Yves 9 ans, famille de M. Jacques Compain, gouverneur de 3e classe de la France d'Outre-Mer, chef du Territoire (groupe 1): Madame Compain et son fils Yves voyageront par voie aérienne. Leur départ aura lieu-en principe le 2 juin 1961. Mademoiselle Elisabeth Compain voyagera également par voie aérienne. Son départ aura lieu en principe fin juin 1961. Il sera délivrée au compte du Budget de l'Etat deux réquisitions de passage Djibouti- France aller et retour, l'une pour Madame Compain et son fils Yves et l'autre pour Mademoiselle Elisabeth Compain.